

CONSTITUTION DU DOSSIER

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'État d'infirmier
Arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier
Arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
Instruction N° DGOS/RH1/2023/129 du 2 août 2023 relative à la mise en place d'un parcours spécifique d'accès en 2ème année de formation en soins infirmiers pour les aides-soignants.

Année 2024

GCS PACA 06

IFSI porteur C.H. La PALMOSA

Le dossier d'inscription complet doit être parvenu à l'IFSI porteur au plus tard le

Vendredi 2 février 2023

(A 23h59, tenir compte du délai d'acheminement)

POUR TOUS LES CANDIDATS, fournir :

- La fiche d'inscription fournie par l'IFSI porteur, dûment remplie ;
- 1 photo d'identité, nom et prénom indiqués au verso (à coller sur la fiche d'inscription) ;
- La photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (sauf permis de conduire) comportant la mention « *J'atteste la conformité à l'original de la présente copie* », datée et signée
- 4 enveloppes autocollantes libellées à votre nom, prénom et adresse - affranchies au tarif en vigueur.
- 1 enveloppe format A4 autocollante libellée à votre nom, prénom et adresse, affranchie pour 100 g ;
- Les droits d'inscription : lors du dépôt du dossier, les candidats doivent s'acquitter du montant des droits d'inscription aux épreuves de sélection qui s'élève à **140 Euros**, payable par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de « **Trésor Public** » (en précisant au dos : vos nom, prénom) ;
- Copie D.E. Aide-Soignant
- Copie du relevé de carrière ou tout autre justificatif attestant de 3 ans d'expérience professionnelle
- Copie(s) attestation(s) de travail détaillées employeurs
- Copie attestation FGSU
- Engagement écrit d'inscription au parcours spécifique (annexe jointe)
- Si vous êtes bénéficiaire d'un aménagement 1/3 Temps : joindre à votre dossier d'inscription le dossier de demande dûment complété.
(imprimé de demande à télécharger sur notre site internet : www.ch-menton.fr)

Les éléments en gras sont à fournir impérativement.



**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU RENDU HORS DÉLAI SERA REJETÉ
AUCUN DOSSIER NE SERA RESTITUÉ**

DATES IMPORTANTES

- Dates des épreuves écrites : **Samedi 10 février 2024**
- Date des épreuves orales : **Du 12 au 21 février 2024 inclus**
- Résultats d'admission FPC : **Vendredi 23 février à 15h00**
- Entretiens de positionnement : **du 26 février au 8 mars 2024**
- Résultats d'admission en parcours spécifique : **Mardi 12 mars 2024**
- Date début de formation Parcours spécifique 420 heures : **Lundi 25 mars 2024**